



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 20 MAI 2025

Comité présent : Mr Maillet Mr Lutz Mme Cyprien Mme Lutz Mr Budet

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes (CACAC), dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise.

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure, se verra infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)



**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION**HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14)	15H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier chaleureusement le club de Champagne sur Oise ainsi que la Municipalité pour la mise à disposition de leurs infrastructures et pour l'accueil de ces finales de la coupe du Comité du Val d'Oise Crédit Mutuel.

Nous tenons à remercier toutes les équipes présentes ainsi que leurs staffs pour le fair-play et le bon déroulement de ces finales du Val d'Oise Crédit Mutuel



COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL - +45

À la suite de la décision de la Commission Statuts et Règlements, annoncée dans le Procès-Verbal du 19/05/2025, la Commission confirme la disqualification de **GONESSE RC** au profit du club de **SAINT PRIX ES**.
La finale se disputera le 08/06/2025 à 9h sur les installations de **ST BRICE FC**.

Animateur de séance : M. Maillet

Secrétaire de séance : M. Budet

Prochaine commission : 27/05/2025.

